

Unité départementale de Lille
44, rue de Tournai
CS 40259
59019 LILLE CEDEX

Lille, le **11 JUIL, 2022**

Rapport de l'inspection des installations classées

Inspection Inopinée légio du 20/06/2022

Partie nominative

FLANDRIA ALUMINIUM

40 route de Deûlémont

59590 WARNETON

Affaire suivie par : LEROY Guillaume

Téléphone : 03 20 40 54 10

Courriel : guillaume.leroy@developpement-durable.gouv.fr

Références : arrêté préfectoral d'autorisation du 29 novembre 2007

Pièces jointes :

- Lettre de suite

L'inspection des installations classées a réalisé un contrôle inopiné le 20/06/2022 de l'établissement **FLANDRIA ALUMINIUM** implanté 40 route de Deûlémont, 59590 WARNETON. Le présent rapport rend compte de cette visite. Cette partie contient des informations nominatives qui ne seront pas publiées sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>). Toute demande écrite de consultation ou transmission fera l'objet d'un examen selon les règles en vigueur.

Les participants à l'inspection, représentant l'inspection des installations classées, sont :

- Mr LEROY Guillaume

44, rue de Tournai - CS 40 259 - 59 019 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 13 48 48- Fax : 03 20 13 48 78

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr>



Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - twitter.com/prefet59 - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

Les participants à l'inspection, hors inspection des installations classées, sont :

- Mr Vandamme : Préleveur / Flandres Analyses
- Mr Herman : Directeur production et sécurité / Flandria

Le courriel d'échange avec l'administration est cherman@flandria.com

	Rédacteur	
		
	L'inspecteur de l'environnement LEROY Guillaume	

Vérificateur	Approbateur
	
GILLE Christine	Par délégation, CARRÉ Sébastien

Rapport de l'inspection des installations classées

Propositions à l'issue de la visite

A l'issue du contrôle inopiné du 20/06/2022 de l'établissement FLANDRIA ALUMINIUM implanté 40 route de Deûlémont, 59560 WARNETON, les constats établis et explicités dans la partie "contexte et constats" du rapport n'amènent pas l'inspection des installations classées à proposer à Monsieur le préfet du Nord des suites administratives.



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement des
Hauts-de-France**

Unité départementale de Lille
44, rue de Tournai
CS 40259
59019 LILLE CEDEX

Lille, le **11 JUIL. 2022**

Rapport de l'Inspection des installations classées

Contrôle inopiné du 20/06/2022

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

FLANDRIA ALUMINIUM

40 route de Deûlémont

59560 Warneton

Références : Arrêté préfectoral du 29 novembre 2007

1) Contexte

L'inspection des installations classées a réalisé un contrôle inopiné le 20/06/2022 de l'établissement **FLANDRIA ALUMINIUM** implanté 40 route de Deûlémont, 59560 Warneton. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Cette visite d'inspection s'inscrit dans le cadre du plan des visites d'inspections approfondies de la DREAL Hauts-de-France au titre de l'année 2022.

Dans le cadre de la campagne annuelle de contrôles inopinés 2022 pilotée par la DREAL, il a été réalisé un prélèvement d'eau résiduaire visant à détecter la présence de légionelle dans les circuits de refroidissement de la presse et de la fonderie. Ce prélèvement a été effectué par le laboratoire Flandres Analyses

L'inspection a accompagné le laboratoire et contrôlé le respect de certaines dispositions de l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2007 en ce qui concerne la prévention de la légionellose.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- **FLANDRIA ALUMINIUM**
- **40 route de Deûlémont, 59560 WARNETON**

44, rue de Tournai - CS 40 259 - 59 019 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 13 48 48- Fax : 03 20 13 48 78

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - twitter.com/prefet59 - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

- Code AIOT dans GUN : 007000471
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : non

La société FLANDRIA ALUMINIUM est spécialisée dans la fabrication de profilés en aluminium sur le site de Warneton depuis plus de 40 ans.

Le site est composé d'une fonderie d'aluminium, d'un atelier de fabrication de profilés, d'un atelier de fabrication de filières, d'un atelier d'usinage et d'un atelier d'assemblage.

L'installation est soumise à autorisation au titre des rubriques n°2552 (*fonderie de métaux et alliages non ferreux*), 2560 (*travail mécanique des métaux*), 2565 (*traitement de surfaces*) et à enregistrement au titre de la rubrique n°2921 (*tours aéroréfrigérantes*). Le dernier arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter a été délivré le 29 novembre 2007 suite à une extension de l'atelier de fabrication de profilés. L'installation relève également de la directive 2010/75/UE dite IED (rubrique 3250.b).

Il existe deux circuits d'eau de refroidissement :

- un circuit comprenant deux tours aéroréfrigérantes refroidissant les presses (circuit presse) ;
- un circuit comprenant deux tours également refroidissant la fonderie (circuit fonderie).

Les thèmes de visite retenus sont les suivants :

- la prévention contre la légionellose

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'inspection des installations classées,
 - les observations éventuelles,
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous),
 - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension,...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la

conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il sera proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;

- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Constats des points de contrôle :

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

Nom du point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
Dispositions générales relatives à l'entretien préventif, au nettoyage et à la désinfection de l'installation	Arrêté préfectoral du 29/11/2007 article 8.1.3.1	/	/
Entretien préventif de l'installation en fonctionnement	Arrêté préfectoral du 29/11/2007 article 8.1.3.2	/	/
Actions à mener en cas de présence de légionelles	Arrêté préfectoral du 29/11/2007 article 8.1.5	/	/

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Suite à l'examen du rapport d'analyse détaillant les résultats des échantillons prélevés le 20/06/2022 sur les 4 tours aéroréfrigérantes du site, les résultats des analyses en légionelles mettent en évidence une concentration en Légionelle spèce inférieure à 100 000 unités formant colonies par litre d'eau. Les valeurs des concentrations relevées dans les circuits Presse et Fonderie sont donc inférieures au seuil de concentration en Legionella pneumophila de 100 000 UFC/L dans l'eau du circuit.

2-4) Fiches de constats

Nom du point de contrôle : Dispositions générales relatives à l'entretien préventif, au nettoyage et à la désinfection de l'installation

Référence réglementaire : Arrêté préfectoral du 29/11/2007 article 8.1.3.1
Thème(s) : la prévention de la légionellose
Prescription contrôlée : Une maintenance et un entretien adaptés de l'installation sont mises en place afin de limiter la prolifération des légionelles dans l'eau du circuit et sur toutes les surfaces de l'installation en contact avec l'eau du circuit où pourrait se développer un biofilm. L'exploitant s'assure du bon état et du bon positionnement du dispositif de limitation des

<p>entraînements vésiculaires.</p> <p>Un plan d'entretien préventif, de nettoyage et désinfection de l'installation, visant à maintenir en permanence la concentration des légionelles dans l'eau du circuit à niveau inférieur à 1000 unités formant calories par litre d'eau est mis en oeuvre sous la responsabilité de l'exploitant</p>
<p>Constats :</p> <p>Une vérification visuelle sur site a permis de constater la propreté et le bon état de surface de l'installation ainsi que le bon état et le bon positionnement du dispositif de limitation des entraînements vésiculaires.</p> <p>L'exploitant tient à jour un plan d'entretien préventif de nettoyage et de désinfection de l'installation. Ce plan a été présenté à l'inspection.</p>
<p>Observations :</p> <p>Conforme</p>
<p>Type de suites proposées : Sans suite</p>

Nom du point de contrôle : Entretien préventif de l'installation en fonctionnement

<p>Référence réglementaire : Arrêté préfectoral du 29/11/2007 article 8.1.3.2</p>
<p>Thème(s) : la prévention de la légionellose</p>
<p>Prescription contrôlée :</p> <p>L'installation est maintenue propre et dans un bon état de surface pendant toute la durée de son fonctionnement.</p> <p>Afin de limiter les phénomènes d'entartrage et de corrosion, qui favorise la formation du biofilm sur les surfaces de l'installation et la prolifération des légionelles, l'exploitant s'assure d'une bonne gestion hydraulique dans l'ensemble de l'installation (régime turbulent) et procède à un traitement régulier à cet effet permanent de son installation pendant toute la durée de son fonctionnement. Le traitement pourra être chimique ou mettre en oeuvre tout autre procédé dont l'exploitant aura démontré l'efficacité sur le biofilm et sur les légionelles dans les conditions de fonctionnement de l'exploitation.</p> <p>Le dispositif de purge de l'eau du circuit permet de maintenir les concentrations minérales à un niveau acceptable en adéquation avec le mode de traitement de l'eau.</p>
<p>Constats :</p> <p>L'installation est maintenue propre et dans un bon état de surface.</p> <p>La bonne gestion hydraulique ainsi que le traitement régulier des installations sont assurés pendant toute la durée de fonctionnement. Le traitement mis en oeuvre est un traitement chimique continu composé des produits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Biocide oxydant Ovive XB : Biocide mis en oeuvre une fois par semaine pour chaque circuit, - Le TECSEL 630 : Javel assurant la fonction de chloration mis en place lors des appoints, - Le TECSEL 650 : Bioacide utilisé lors des traitements choc des 24/12/2021 et 14/05/2022 - Le Antitartre-Anticorrosion-Biodispersant Ovive 122 : Anti-tartre, corrosion et bio-dispersant mis en place 6 jours sur 7. <p>L'inspection a pu constater sur site le bon fonctionnement du dispositif de purge.</p>
<p>Observations :</p> <p>Conforme</p>
<p>Type de suites proposées : Sans suite</p>

Nom du point de contrôle : Actions à mener en cas de présence de légionelles

Référence réglementaire : Arrêté préfectoral du 29/11/2007 article 8.1.5

Thème(s) : la prévention de la légionellose

Prescription contrôlée :

Si les résultats des analyses en légionelles, selon la norme NFT90-431, mettent en évidence une concentration en *Legionella* spécie supérieure ou égale à 10 000 unités formant colonies par litre d'eau, l'exploitant arrête dans les meilleurs délais, l'installation de refroidissement selon une procédure d'arrêt immédiat qu'il aura préalablement définie et réalise la vidange, le nettoyage et la désinfection de l'installation de refroidissement. La procédure d'arrêt immédiat prendra en compte le maintien de l'outil et les conditions de sécurité de l'installation, et des installations associées.

Constats :

D'après le rapport d'analyse, les résultats pour le circuit presse comme pour le circuit fonderie sont conformes et les valeurs des concentrations relevées dans les circuits sont inférieures au seuil de concentration en *Legionella pneumophila* de 100 UFC/L dans l'eau du circuit.

Circuit Presse		Circuit fonderie	
Paramètres	Résultats	Paramètres	Résultats
Date du prélèvement	20/06/22	Date du prélèvement	20/06/22
Heure du prélèvement	12h02	Heure du prélèvement	12h15
Couleur de l'eau	Limpide	Couleur de l'eau	Limpide
Dépôts	Absence	Dépôts	Absence
Température in situ	19,9°C	Température in situ	29,6°C
ph	8,9	ph	8,8
Conductivité	0,96 mS/cm	Conductivité	1,02 mS/cm
Turbidité	2,4 NTU	Turbidité	68 NTU
Date de la dernière désinfection choc	24/12/21	Date de la dernière désinfection choc	14/05/22
Légionelle pneumophila	Concentration < 100 UFC/L	Légionelle pneumophila	Concentration < 100 UFC/L

Observations :

Conforme

Type de suites proposées : Sans suite

